

Maurois à Sciences Po

■ André Maurois, l'un des Elbeuviens les plus connus, serait assurément fier de savoir que le seul lycée qui porte son nom va, peut-être, envoyer, quelques-uns de ses élèves à Sciences Po, l'une des plus importantes et des plus méconnues « Grandes Écoles » françaises.

Fils d'immigré alsacien, responsable commercial, un peu par hasard et nécessité, de l'usine familiale, puis son directeur, Émile Herzog, plus connu sous le nom d'André Maurois, de son vrai nom devint ensuite officier de liaison pendant la Première Guerre mondiale, avant de se lancer dans l'écriture (romans, biographies), de devenir académicien et de finir sa carrière en Californie comme professeur de français des jeunes Américaines. Un parcours original, bien dans la ligne de l'atelier qui va être mis en place au lycée d'Elbeuf, dont l'objectif n° 1 est « d'apporter, en plus des cours traditionnels, de la motivation, des méthodes, des connaissances, des projets d'orientation ambitieux et une ouverture sur le monde ».

Un atelier spécifique

C'est au début de cette année que Daniel Dugord, le proviseur du lycée, a signé une convention de partenariat avec « Sciences Po » (officiellement Institut d'Études Politiques de Paris) qui depuis 2001 s'est résolument lancée dans le dispositif de l'éducation prioritaire. L'esprit général de ces CEP



M. Achim Hallouch, VRP de Sciences Po, détaille le projet de son école en présence du proviseur de Maurois, Daniel Dugord.

consiste à promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et élargir le recrutement des grandes écoles. Un groupe de huit professeurs, de quasiment toutes les disciplines, hormis les scientifiques, a adhéré au projet qui a été présenté aux élèves.

À ce jour ceux-ci sont plus d'une vingtaine, issus de Première et de Terminale, réunis dans un atelier de deux heures hebdomadaires, qui va les aider à se familiariser avec les exigences des épreuves, des examens et des concours, obstacles majeurs sur le chemin qui mène aux grandes écoles.

Obstacles et récompenses

Mercredi, ils étaient même encore plus nombreux pour rencontrer M. Hallouch, chargé de la mission de faire mieux connaître l'action pionnière initiée par Sciences Po depuis sept ans : « Il revient aux acteurs de l'enseignement supérieur de faciliter les liens et d'établir des passerelles là où le cloisonnement n'a aucune légitimité intellectuelle et de donner un contenu à l'intégration. »

Manque de moyens financiers, absence d'information spécialisée, phénomène d'autocensure (Sciences Po, c'est pô pour moi!), ces trois obstacles identifiés sont

ceux contre lesquels veut lutter la CEP pour viser à rétablir l'égalité des chances.

Les questions de l'auditoire ont aussi permis à M. Hallouch de donner un aperçu des carrières disponibles après le cursus de cinq ans (deux années d'études, une année de stage à l'étranger, deux années pour préparer le master) et dont l'inventaire est très vaste : Sciences Po mène à tout ou presque, de la haute fonction publique (ENA) aux finances et aux collectivités territoriales, en passant par l'humour de haut niveau (Anne

Roumanoff est une ancienne de la maison).

Jusqu'au mois de juin, les élèves intéressés et sélectionnés vont donc entamer un travail méthodique sur la presse, l'oral, l'actualité, la communication, afin d'être fin prêts pour le mois de juillet où ils passeront leur grand oral d'admission à Sciences Po. Parcours sur lequel nous aurons l'occasion de revenir périodiquement pour mieux faire connaître cette opération aux multiples facettes.

SCIENCES PO-CEP : Quelques chiffres clés

- 2 promotions d'élèves déjà diplômées
 - 7 lycées partenaires en 2001, 56 en 2007, 62 en 2008 (dont 5 dans l'Académie de Rouen)
 - 359 élèves admis en 7 ans, dont 95 en 2007, 133 viennent de Seine-Saint-Denis
 - des résultats académiques comparables à ceux des étudiants entrés par d'autres procédures : 9 étudiants sur 10 passent directement dans l'année supérieure
 - une parfaite intégration sociale : vie associative, délégués de conférences...
 - entre 50 et 70% des admis sont des enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, les ? sont boursiers
 - les 2/3 des admis ont au moins un parent né hors de France
- Un lycée est éligible à une CEP si :
- il est classé en Zone ou Réseau d'Éducation Prioritaire, en Zone sensible ou de prévention
 - ou il compte parmi ses élèves, plus de 70% d'élève issus de catégories sociales défavorisées
 - ou il compte une part supérieure à 60% de lycéens issus de collèges classés en ZEP, REP ou Zone sensible